

N°19/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION
8 septembre 2025L'an deux mille vingt cinq
Le 19 septembre à dix-huit heures trenteDATE D'AFFICHAGE
8 septembre 2025Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur REGAERT
Bruno Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Maire, M.COSSARD
M. BACHELET Adjoints au maire, Mme BOULANGER ;
M. MARNAT, M. BOULANGER conseillers municipauxEN EXERCICE 7
PRESENTS 6
VOTANTS 6

Absent : M. VIVIER Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TYPE DE
PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA CARPF ET LA COMMUNE DE VAUDHERLAND
POUR LA GESTION DES DEPOTS SAUVAGES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-7-1

VU les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

VU l'arrêté préfectoral n°A 25-022 du 11 mars 2025 habilitant le SIGIDURS à intervenir sur les
dépôts sauvagesVU la convention relative à la collecte et au traitement des déchets irrégulièrement entreposés
(dépôts sauvages) signée entre la CARPF et le SIGIDURS en date du 3 avril 2025Considérant les échanges intervenus avec la Direction Départementale des Finances Publiques
concernant le cadre de facturation des interventions intercommunalesConsidérant la nécessité de formaliser les relations entre la communauté d'agglomération et ses
communes membres dans le cadre de la gestion mutualisée des dépôts sauvagesConsidérant l'intérêt d'assurer une action coordonnée, réactive et conforme aux exigences
comptables et juridiques de la dépense publique

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité et :

1/ APPROUVE la convention type de prestations de services entre la communauté
d'agglomération Roissy Pays de France et la commune de VAUDHERLAND relative à la gestion des
dépôts sauvages, telle que jointe en annexe2/ DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération
Roissy Pays de France

3/AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

Vaud'herland, le 22 septembre 2025

Le Maire

REGAERT Bruno

